

6- CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

En 2010, le SIVOM du canton d'Agde a décidé l'acquisition mutualisée d'un sonomètre et d'un cinémomètre pour le compte de cinq communes :

- BESSAN
- FLORENSAC
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- CAUX à partir de juillet 2012
- PEZENAS (uniquement sonomètre)



En 2012, les frais d'étalonnage du cinémomètre se sont répartis de la manière suivante :

Coût de l'étalonnage TTC du cinémomètre auprès de la société MERCURA : 406,64 € TTC

	<i>Population INSEE</i>	<i>%</i>	<i>Participation</i>
BESSAN	4.587	31.56	128.34
FLORENSAC	4.866	33.48	136.14
MONTAGNAC	3.636	25.02	101.74
NEZIGNAN L'EVEQUE	1.445	9.94	40.42
TOTAL	<u>14.534</u>	<u>100.00</u>	<u>406.64</u>

À NOTER : la commune de CAUX a décidé d'adhérer à la mutualisation du cinémomètre. L'adhésion a été validée lors de la séance du comité syndical du 4 juin 2012. La commune de CAUX a ainsi participé à hauteur de 832,83 € en section d'investissement et 35,79 € en section de fonctionnement.